

# Renseignements concernant l'adhésion<sup>(1)</sup>

**La FCPE n'est pas une association familiale.**  
L'adhésion est donc individuelle. Si les 2 parents souhaitent adhérer merci de compléter les infos ci-dessous et vous reporter à la partie "Je rejoins la FCPE".



Étiez-vous adhérents l'année dernière ?  Oui  Non

## Les parents

Merci d'écrire lisiblement et en majuscule

Nom et prénom du parent adhérent 1 : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Mobile : \_\_\_\_\_

Conseil local de : \_\_\_\_\_

Année scolaire : 2018 / 2019

Nom et prénom du parent adhérent 2 : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Mobile : \_\_\_\_\_

## Les enfants



Nom / Prénom	Né(e) le	École / Collège/ Lycée	Classe	Commune de l'établissement
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____

## LA REVUE DES PARENTS

Tous les deux mois, une revue sur le système éducatif avec enquêtes, reportages, interviews et un encart départemental le cas échéant (6 numéros par an) 3.35 € pour les adhérents - 6.00 € pour les non-adhérents.



Le règlement accompagné du bulletin complété doit être remis au conseil local ou à défaut à la FCPE départementale.

En remplissant cette adhésion je m'engage à promouvoir les valeurs de la FCPE et soutenir les actions engagées pour la défense de l'école publique.

## Je souhaite\*

Être candidat(e) au conseil d'école  maternelle  élémentaire

Nom de l'école : \_\_\_\_\_

Être candidat(e) au conseil d'administration (collège, lycée)

Nom de l'établissement : \_\_\_\_\_

Être délégué(e) au conseil de classe, précisez laquelle : \_\_\_\_\_

## J'accepte de\*

Recevoir la lettre d'information électronique de la FCPE

Participer aux activités du conseil local FCPE

\* Cochez la case correspondante

## Je rejoins la FCPE

Adhésion annuelle \_\_\_\_\_ 23,40 €

L'adhésion comprend l'abonnement à La Revue des Parents, 3,35 €/an<sup>(2)</sup>

OU \_\_\_\_\_

J'ai déjà adhéré auprès du conseil local de

Précisez lequel (obligatoire) : \_\_\_\_\_

Et je verse la contribution volontaire locale \_\_\_\_\_ 5,00 €

OU \_\_\_\_\_

Adhésion de soutien \_\_\_\_\_ 40,00 €

L'adhésion comprend l'abonnement à La Revue des Parents, 3,35 €/an<sup>(2)</sup>

ET (Facultatif) \_\_\_\_\_

Adhésion du second parent<sup>(3)</sup> \_\_\_\_\_ 6,00 €

**TOTAL À RÉGLER : \_\_\_\_\_ €**

Règlement par chèque à l'ordre de la FCPE  par espèces

<sup>(2)</sup> Déduire 3.35 € si adhésion sans Revue des Parents.

<sup>(3)</sup> Ce montant est dû, en particulier, quand les 2 parents prennent des responsabilités au sein d'un conseil local de l'Isère ou de la FCPE départementale.

Je sollicite le conseil local pour une prise en charge partielle de l'adhésion.

Date :

Signature 1

Signature 2

(1) Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion, elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la FCPE départementale et à la Fédération nationale. Conformément à la loi n° 7817 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque adhérent dispose du droit d'accès, de communication et de rectification des informations le concernant auprès de la FCPE départementale.



## FCPE 38 - CDPE de l'ISÈRE

Conseil Départemental de Parents d'Élèves

40, rue du Général Ferrié  
38100 GRENOBLE  
Tél. : 04 76 46 40 89

Secrétariat : fcpe38@orange.fr  
Comptabilité : compta@fcpe38.fr  
Site : 38.fcpe-asso.fr

: fcpe38

Horaires d'ouverture :  
Mardi de 9 h 30 à 18 h 00  
Mercredi de 9 h 30 à 17 h 30  
Jeudi de 9 h 30 à 13 h 00  
Vendredi de 9 h 30 à 16 h 00

## Pour l'intérêt des enfants...

- Dans les écoles, les collèges et les lycées : conseil d'école, conseil d'administration, conseil de classe, commission éducative, conseil de discipline...
- Dans l'accompagnement des familles, dans leur relation avec l'institution (enseignants, directeur d'école, chef d'établissement...).
- Dans les commissions municipales : projet éducatif de territoire (PEDT), commission scolaire, commission restauration.
- Dans les commissions départementales : CDEN, CDAPH, CDOEA, transport, affectation, bourses, appel...
- Dans la formation des parents d'élèves, délégués et élus...
- Dans les discussions avec les pouvoirs publics (Préfet, Recteur, Directeur académique, élus...).
- Dans toutes les activités locales des conseils de parents d'élèves (bourses aux livres, aux fournitures...).